

**MAIRIE DE THERVAY
39290 THERVAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2022-10-02**

L'an deux mille vingt-deux, le 21 octobre à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : BERTOLI Régis, CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, CRETIN Christian, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline, PHILIPPON Franck.

Secrétaire de séance : CRETIN Christian.

Convocation du 15/10/2022 (affichée le 15/10/2022).

**OBJET : APPROBATION DE LA METHODE DEROGATOIRE DE CALCUL DES
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS DEFINITIVES DE 2020 ET 2021**

Vu le rapport de la CLECT des exercices 2020 et 2021 approuvé à la majorité qualifiée ;
Considérant que le rapport de la CLECT prévoit la méthode dérogatoire en sus de la méthode de droit commun ;

Considérant que le Conseil Communautaire a validé, à l'unanimité, la méthode dérogatoire pour le calcul des attributions de compensations définitives de 2020 et 2021 par délibération n° DCC2022_09_142 ;

Il convient que chaque Conseil municipal de chaque commune valide la méthode dérogatoire de calcul des attributions de compensations définitives des exercices 2020 et 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la méthode dérogatoire pour le calcul des attributions de compensations définitives de 2020 et 2021.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Stéphane ECARNOT

